

SOMMAIRE

Temps forts 2019

7 | Арри

Appui au conseil

24

Gestion administrative & financière

05

L'ATD68 en action

18

Au service de l'adhérent Chiffres clés 26

J'adauhr & Bienvenue a Baur

06

Conseils et assistance aux collectivités rurales 20

L'ATD68 en 2019 Le conseil d'administration 27

Et pourquoi pas...

Études d'assistance à maîtrise d'ouvrage – AMO

22

Ressources humaines & trombinoscope

72

Études d'urbanisme





agricoles et environnementales.

dynamique de l'Europe.

LE PRÉSIDENT DE L'ADAUHR-ATD68

CC L'ADAUHR-ATD68
Vice-président
du Conseil Départemental 68

Brigitte KLINKERT

Ministre Déléguée auprès de la Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion Septembre 2020

La prise en compte de la fragilité de notre environnement et les épisodes climatiques extrêmes vécus ces dernières années, confortent encore ce modèle rhénan qui a prouvé sa pertinence et sa résilience au cours des siècles derniers. Il faut cependant demeurer attentif à ce monde qui change et trouver ensemble des réponses innovantes adaptées à notre territoire, en valorisant la solidarité et la créativité d'une des régions les plus



NE PAS SE LAISSER GAGNER PAR LE FATALISME!

Comment ne pas parler en introduction du rapport d'activités de l'année passée, de la crise que nous traversons ? Partie d'une épidémie planétaire, nous sommes désormais frappés par une crise économique que certains prédisent déjà comme sans précédent.

Je me refuse à un tel fatalisme! Je vois au contraire, au détour de la crise, la force et l'énergie de nos territoires, de nos collectivités et de nos entreprises. La pire des attitudes serait de nous replier sur nous-mêmes et de rester spectateurs vis-à-vis des bouleversements que nous avons traversés et face à ce qui se présente encore devant nous.

Les Très Petites Entreprises (TPE) et les Petites et Moyennes Entreprises (PME) œuvrant dans le domaine des Travaux Publics dépendent fortement de la commande publique. Ce sont ainsi 50% à 90% de leur chiffre d'affaires qui reposent sur les projets des collectivités, comme le rappelle Bruno Cavagné, le Président de la Fédération Nationale des Travaux Publics. Face à cette réalité, nous comprenons la nécessité de continuer à équiper nos collectivités et à développer de nouveaux projets.

92 MILLIONS D'INVESTISSEMENTS ACCOMPAGNÉS PAR L'ADAUHR EN 2019

L'Adauhr a ainsi accompagné en 2019 les collectivités dans la concrétisation d'investissements représentant quasiment 92 millions d'euros, preuve s'il en faut de l'importance de notre présence dans les territoires et du dynamisme de notre département.

La période électorale d'abord, la crise ensuite, ont évidemment ébranlé cette dynamique. Il faut maintenant que nous nous mobilisions tous, sans état d'âme, pour relancer la machine et ne jamais oublier que les projets d'aujourd'hui sont les emplois de demain !

Michel HABIG

Septembre 2020

23 janvier

Pose de la 1^{ère} pierre Médiathèque-Ecole à Ensisheim TEMPS FORTS
2019

25 mai

Inauguration de l'EHPAD la Roselière à Kunheim

28

sept



Inauguration de la salle



 $\frac{22}{\text{juin}}$

4

Inauguration de la salle Joséphine à Aspach-Le-Bas



 $\frac{22}{\text{juin}}$

21

Inauguration de l'extension du parking à Eguisheim



de sports de Bantzenheim



Inauguration du Pôle culturel et touristique du château de la Neuenbourg à



Pose de la 1^{ère} pierre Ecole et CPI intercommunaux de Ranspach-le-Bas et Michelbach-le-Bas (RAMI)



Inauguration de la place de l'église à Ruelisheim







CONSEILS & ASSISTANCE AUX COLLECTIVITÉS RURALES



Retrouvez nos études Conseils 2019 ici

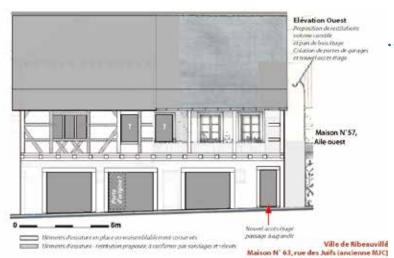


CD 68 - DIRECTION DE L'ÉDUCATION DE LA CULTURE **ET DES SPORTS (DECS)**

Mise en valeur des ruines de châteaux-forts

L'Adauhr intervient de longue date pour le CD 68 dans le domaine des ruines de châteaux-forts, avec notamment deux études sur les risques, à la fois pour la conservation des ruines et pour la sécurité du public. En juillet 2019, l'Agence a participé à une réflexion entreprise par la DECS sur les possibilités de mise en valeur des ruines, au travers de l'événementiel, qui pourrait comprendre des campagnes d'éclairage saisonnières de certains sites visibles de la plaine. Un tableau de synthèse a permis de renseigner des critères axés sur les possibilités, pour chaque site, de développer de l'événementiel.

En octobre 2020, l'Agence a produit, dans la poursuite de la même démarche, une approche comparative de différentes ruines dans le Bade-Wurtemberg (9 sites) et en Suisse proche (13 sites). Les sites ont été retenus sur des caractéristiques analogues à celles des Vosges alsaciennes : état de ruines mais vestiges significatifs voire importants, et visitables. Cette approche rend compte de situations très contrastées en matière de propriété, d'usages et d'interventions.



Restitution du volume ancien

afapres refere Confederation and thecte. 7964

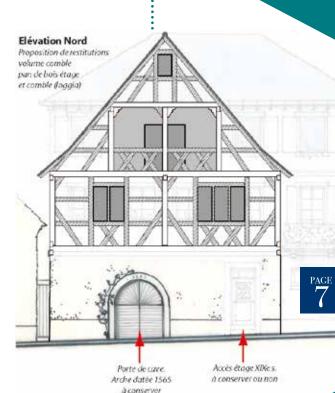
Création de garages Echelle approximative 1 / 100e

VILLE DE RIBEAUVILLÉ

Maison N°63, rue des Juifs

Dans le cadre d'une réflexion d'ensemble sur l'aménagement des abords de l'Hôtel de Ville visant l'approche architecturale et patrimoniale pour des bâtiments anciens dans le noyau médiéval historique, il a été procédé à une comparaison entre les états cadastraux de 1829 (cadastre dit « napoléonien ») et actuels. Au final, il a été décidé de se focaliser sur le n°63 rue des Juifs : l'immeuble dit « Ancienne MJC ». Il s'agit d'un bâtiment composite, avec des élévations enduites, d'allure néoclassique et des parties postérieures d'allure plus ancienne.

La visite, complétée par la connaissance des services municipaux, a permis d'établir que dans l'enveloppe actuelle se cachaient les restes d'états bien plus anciens, suffisamment significatifs pour permettre d'établir une hypothèse de reconstitution du volume et des élévations du bâtiment au XVIe ou au XVIIe s., avec un balcon ou loggia dans le pignon.



Expertise juridique

En 2019, le service s'est attelé aux différentes thématiques ci-dessous et a donné ses conseils sous forme de renseignements téléphoniques, de réponses par mail, et de notes juridiques rédigées pour les cas les plus complexes.



- > Des diagnostics de faisabilité juridique de projets d'aménagement et d'urbanisme souvent associés à l'analyse des règles d'urbanisme de la commune d'implantation et à la définition de la procédure d'évolution du PLU à mettre en place (modification, déclaration de projets, révision).
- > Le conseil en matière d'application du droit des sols sous forme d'expertise en matière d'autorisation d'urbanisme, d'application et d'interprétation des dispositions des PLU aux projets de construction, de rédaction d'actes, et de conseils connexes sur la réalisation et le suivi desdites autorisations.

- > Le conseil juridique en matière de fiscalité de l'urbanisme avec mise en place d'un régime juridique de participations des constructeurs (type taxe d'aménagement au taux majoré, projet urbain partenarial...).
- L'assistance juridique en matière de contentieux de l'urbanisme notamment le suivi des recours gracieux contre les PLU ainsi que la rédaction d'argumentaires juridiques pour la mise au point par la collectivité de son mémoire en défense, lorsque la juridiction administrative est saisie, ainsi que l'analyse des conséquences juridiques des décisions de justice une fois celles-ci rendues.
- > L'assistance et la veille juridique en matière de droit de l'urbanisme ou en lien avec l'urbanisme et l'aménagement du territoire : conseil en matière d'institution du droit de préemption urbain, d'exercice et de suivi de recours, les questions de domanialité publique et de voirie communale, les procédures relatives aux chemins ruraux, etc.



CONSEIL JURIDIQUE AUX COMMUNES

Le service intervient souvent pour répondre, soit à un besoin urgent de conseil lorsque le respect d'un délai administratif nécessite un traitement rapide (c'est le cas par exemple des préemptions), soit en réponse à un « appel au secours » d'une commune...

À titre d'exemple, on citera les interventions suivantes :

- > Transfert dans le domaine public d'équipements communs de lotissement : définir qui doit financer l'entretien des VRD récupérés, leur renforcement ou leur extension dès lors que ces équipements ont été insuffisamment dimensionnés.
- > Financement d'une chambre de tirage (télécommunications) supplémentaire : les équipements du lotissement d'une commune étant sous-dimensionnés en raison de la subdivision de lots : il était question de définir la répartitions des dépenses liées à la rétrocession dans le domaine public de tous les équipements communs du lotissement, sans distinction entre eux. Outre la rédaction de notes juridiques, l'Adauhr a assisté la collectivité dans ses échanges (mails, réunions en mairie) avec le lotisseur, le constructeur concerné et la société concessionnaire.
- Constitution de dossier et procédure de transfert d'office dans le domaine public de voies ouvertes à la circulation publique: la constitution du dossier et l'engagement de la procédure interviennent souvent après de nombreux échanges en mairie avec les propriétaires concernés, la rédaction de notes sur les aspects de procédure et de justification, la préparation de délibérations...

NOUVEAU

Le nouveau code de la commande publique est entré en vigueur le 1^{er} avril 2019

La loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016, dite loi « Sapin 2 », avait en effet habilité le gouvernement à établir par voie d'ordonnance un nouveau code de la commande publique (article 38),



qui devait voir le jour avant la fin 2018. Une consultation publique sur le projet de texte avait été lancée du 23 avril au 29 mai 2018, par la direction des affaires juridiques de Bercy. La publication du code de la commande publique à compter du 1^{cr} avril 2019 est l'aboutissement d'un chantier de près de deux ans. Il regroupe 1 747 articles et comprend toutes les règles relatives aux différents types de contrats de la commande publique (marchés publics et contrats de concessions).

ÉTUDES D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE - AMO

La réalisation et la gestion d'équipements et d'aménagements publics constituent un maillon essentiel des politiques locales : l'Assistant à Maître d'Ouvrage éclaire le chemin au travers de contraintes et règlementations toujours plus nombreuses, afin de maîtriser les enjeux architecturaux et financiers de projets structurants, d'aménagements stratégiques, ou de réhabilitations patrimoniales.

> Notre objectif est d'aider les collectivités à concevoir et produire des espaces et des équipements publics de qualité, porteurs d'identité et de créativité.

COMMUNE D'ORBEY

Projet d'extensions du Musée-Mémorial du Linge

Contexte:

Le bâtiment du Musée-Mémorial du Linge, sur les crêtes à près de 1 000 m d'altitude, a été réalisé en tranches successives entre 1979 et 2014. Complétant les vestiges remis en valeur du champ de bataille, il commémore les très durs combats qui se sont déroulés entre Français et Allemands, particulièrement en 1915, sur ce site aujourd'hui classé Monument Historique (particularité des champs de bataille de 1914-18).

Autre particularité du site du Linge : le bâtiment et l'extension envisagée sont propriété de la commune, alors que le terrain d'assiette, objet du classement, appartient à l'État.

Exploité en bénévolat par une association, le Musée-Mémorial connaît une belle fréquentation de l'ordre de 50 000 visiteurs par saison (avril-novembre).

.....

MISSION DE L'ADAUHR :

Entreprise au cours de l'automne, la mission a porté sur 3 axes :

- > Programmer une extension : nouvel espace d'accueil plus fonctionnel, avec une véritable boutique.
- Consulter les maîtres d'oeuvre (novembredécembre) sous forme de marché à procédure adaptée, avec remise d'esquisse et audition (la maîtrise d'ouvrage souhaitait faire son choix parmi 3 propositions graphiques).
- > Finaliser l'AVP, soumise à l'avis de la CRMH au titre du contrôle scientifique et technique en raison du régime auquel est soumis le terrain d'assiette : en cours.

TEMPS FORTS

Visite de sensibilisation des élus aux opérations de quartier/habitat à Rosheim-SCOT MVR

L'Adauhr est régulièrement amenée à organiser des visites d'aménagement et/ou de constructions publiques destinées à enrichir et illustrer les réflexions des élus en amont de nouvelles études : ces visites sont calibrées « sur mesure », en fonction des besoins, et permettent l'échange avec des élus ayant une expérience, une référence, une réalisation porteuse d'intérêt.

-JUILLET 2019-





www.adauhr.fr/doc/ra2019/amo2019.pdf

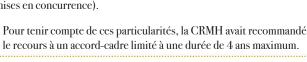
VILLE DE ROUFFACH

TYPE D'OUVRAGE Projet de restauration de l'Eglise Notre-Dame, classée Monument Historique

Contexte:

Sur un tel édifice à haute valeur patrimoniale, les études nécessitent :

- > L'implication des services de l'État compétents en la matière, au titre du contrôle scientifique et technique - sur ce projet, la Conservation Régionale des Monuments Historiques (CRMH).
- > Le recours à des architectes devant posséder des qualifications particulières (architectes en chef des monuments historiques, architectes du patrimoine) pour assurer des missions de maîtrise d'œuvre (admis à participer aux mises en concurrence).



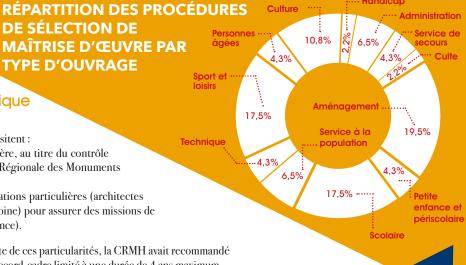
DE SÉLECTION DE

> Organiser la consultation pour l'étude de diagnostic et d'évaluation du projet de restauration, afin de désigner le titulaire de l'accord-cadre. L'étude réalisée par le titulaire a proposé une répartition des travaux en 8 tranches opérationnelles, pour un montant total de 7 millions HT.

MISSION DE L'ADAUHR :

> Passer le second marché subséquent au même titulaire pour la maitrise d'œuvre d'une première phase de travaux au 1er trimestre 2019.

> Attribuer les marchés de maîtrise d'œuvre des 6 tranches suivantes en recourant à la « procédure avec négociation », telle que définie par le Code de la Commande Publique de 2019.



··· Handicap

LES SPÉCIFICITÉS DE LA DÉMARCHE D'AMO SONT STRUCTURÉES AUTOUR **DE RÉSULTATS À ATTEINDRE :**

Définition des enjeux



- > Enjeux et opportunités du
- > Composantes techniques, spatiales, fonctionnelles...
- > Contraintes règlementaires

Qualité de la démarche objectifs formulés



- > Méthodologie, organisation des moyens
- > Audit et enquêtes auprès des usagers et des citoyens
- Ecoute, observation, concertation, assistance
- > Stratégie de développement durable
- > Visites de réalisations et installations similaires

Analyse et pilotage



- > Étude des besoins. faisabilité
- > Scénarii et variantes
- > Pédagogie et fonctionnalités
- > Analyse comparée multicritères
- > Aide à la décision

Maîtrise des propositions



- > Adaptation des scénarii aux besoins
- > Coûts d'investissement, coût global
- > Phasage et organisation chronologique du projet
- > Montage d'opérations adapté au projet
- > Économie environnementale

Accompagnement adapté et sécurisé



- > Mise en place et suivi de procédures
- > Maîtrise des budgets prévisionnels,
- > Financements et subventions



ÉTUDES D'URBANISME

Le métier de l'Urbanisme, en priva leurs PLU et PLUI à mettre sur le moyen et le long terme La stratégie et la prospectivanticipatrices à partir desapréparer l'avenir.

Le métier de l'Urbanisme, en particulier dans sa dimension réglementaire, doit aider les collectivités via leurs PLU et PLUi à mettre le droit au service du projet et sécuriser la concrétisation des idées sur le moyen et le long terme.

La stratégie et la prospective territoriale ont pour but de forger des regards et des analyses anticipatrices à partir desquels il est possible de concevoir des méthodes d'actions et de préparer l'avenir

CONSOMMATION FONCIÈRE

Quelle surface représente la France Métropolitaine?

54 394 000 ha selon les données cadastrales de l'INSEE.
Soit 0,36% des terres émergées de la planète
Le département du Haut-Rhin représente 352 500 ha (INSEE).
Soit 0,65% de la métropole et 0,002% des terres émergées

Démêler le vrai du Faux

La consommation foncière se mesure avec précision

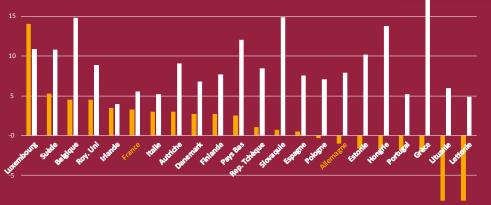
Il existe trois principales sources de données, les méthodologies sont différentes, mais elles ont un point commun : l'imprécision !

- Corine Land Cover interprétation d'images satellitaires
 16 000 ha artificialisés par an en moyenne en France pour 2006-2012
- Fichiers fonciers données cadastrales
 23 000 ha artificialisés par an en moyenne en France pour 2006-2016
- > Teruti-Lucas échantillonnage de points et extrapolation 61 200 artificialisés par an en moyenne en France pour 2006-2014

Ainsi, d'une source à l'autre, l'évaluation de la consommation varie d'un facteur 3,8. Il faut donc manier ces données avec prudence et toujours vérifier les sources, pour savoir si l'on se place dans une hypothèse haute ou basse, et si l'on utilise une mesure absolue ou une extrapolation.

Source : France Stratégie, rapport juil. 2019

Évolution comparée de la démographie et de l'artificialisation



Croissance de l'artificialisation 2009-2015 (%)

ARTIFICIALISATION DES SOLS

Comparée à ses voisins européens, la France fait figure de bon élève. Non seulement elle présente une croissance de l'artificialisation plutôt faible, mais de surcroit cette artificialisation correspond à une croissance de la population.

Au contraire, l'Allemagne présente une croissance de l'artificialisation supérieure à celle de la France, alors qu'elle perd des habitants.

Sur l'analyse comparée, seule l'Irlande présente un bilan plus équilibré que la France.

On consomme l'équivalent d'un département tous les dix ans

PROCÉDURES D'URBANISME EN COURS

EN 2019

En raison de l'imprécision des données disponibles, cette affirmation n'est potentiellement vraie que si l'on utilise les données Teruti-Lucas, qui contrairement aux autres sources n'étudient pas l'ensemble du territoire, mais extrapolent des échantillons.

La France métropolitaine compte 96 départements.

Un département théorique moyen représente 566 604 ha

Selon les données, le nombre d'années nécessaire pour artificialiser l'équivalent d'un département théorique moyen varie beaucoup :

Corine Land Cover: 35 ans - Fichiers fonciers: 25 ans - Teruti-Lucas: 9 ans

On consomme l'équivalent de 4 à 5 terrains de football par heure

« Au rythme de consommation foncière actuelle, il faudrait entre 1 708 et 2 135 années pour urbaniser l'équivalent de la superficie totale de la France métropolitaine ». C'est moins impressionnant, non? Attention, comparaison n'est pas raison!

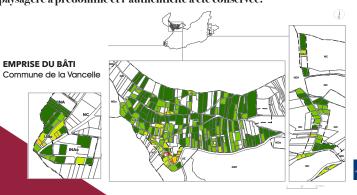
ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT (OAP)

LA VANCELLE/Protection de la nature et du paysage villageois Une expérience authentique assortie de recommandations...

La Vancelle est une commune comprenant trois entités : un village perché, un écart à Hurst et une zone urbaine accolée à Lièpvre. L'Adauhr a été sollicitée pour définir une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP), avec l'objectif de conserver l'âme du village et d'en privilégier la qualité paysagère. Résultat:

- > Suppression de toutes les extensions urbaines (1ha de droit) pour un travail plus axé sur les interstices (démarche peu classique)
- > Coupe transversale pour valoriser les vues et la topographie
- > OAP atypique, assortie de recommandations, n'ayant pas soulevé d'observations majeures de la part de la population, alors que certaines parcelles sont devenues inconstructibles.

La qualité villageoise et paysagère a prédominé et l'authenticité a été conservée.



PLUi élaboration

Unités foncières

Taux d'occupation du bâti 66.1% - 100%

Zonage POS

50,1% - 66%

33 1% - 50% **2**0,1% - 33%

10.1% - 20%

0 1% - 10%

PLU/Carte Communale en élaboration ou révision

Procédure modificative d'un PLU

Document d'urbanisme approuvé en 2019

VRA ... Mais trompeur?

Cette image semble globalement vraie, et se base sur les fichiers fonciers, soit l'hypothèse moyenne de consommation foncière. Cependant, si cette comparaison semble vraie, elle ne permet pas d'appréhender la réalité de la consommation foncière. Ainsi, en considérant qu'un terrain de football homologué par la FIFA représente en moyenne 0,7266 ha, on peut affirmer:

LES NOUVELLES RÈGLES DU JE

Première réunion avec **les Personnes Publiques Associées**

Vous avez beaucoup de remarques, reculez de deux cases

PREMIÈRE RÉUNION PUBLIQUE

II n'y a que 6 itoyens (petite déception !)

Besoin d'une réunion de travail avec le SCoT

Retournez case 13

Enquête publique

Nomination d'un commisaire enquêteur

les OAP

Passez un tour 36

Approbation du PLU en

MUNICIPAL

CONSEIL

Réunion avec la commision urbanisme sur

La procédure avance bien! Le projet de PADD est accepté!

Avis

DÉFAVORABLE

de l'État

Retournez case 22

Le zéro 14 artificialisation nette est arrivé!

Ca tombe mal! Renseignez-vous, passez un tour Phase de DIAGNOSTIC Ça avance bien!

13



La CDPENAF émet un avis FAVORABLE Rejouez

33



ENTRÉE EN VIGUEUR

Trois mois d'attente pour la consultation

Passez un tour

^{ur} 32

20

Visite de terrain avec le bureau environnement Rejouez

ELECTIONS MUNICIPALES

Passez deux tours

Réunion de travail et choix du PADD et des OAP

Débat du PADD en CONSEIL MUNICIPAL

23

38

Publication de l'APPROBATION du PLU

Contrôle de

39

RECOURS Le PLU est en danger

1

DU PLU

MRAe

besoin d'une évaluation **24** environnementale

Passez un tour

La procédure avance bien!

25

26

Réunion de travail sur le règlement

COMMENT ELABORER UN PLU?

Départ

Préparez-vous, c'est parti pour 3 ans!

Délibération de prescription du PLU en conseil municipal Publication de la prescription du PLU

U DE L'URBANISME

Découverte d'une espèce protégée

EXPERT en

Prendre rendez-vous avec le Maire

Passez un tour

réunion de définition des enieux avec la commission urba et I'ADAUHR

CONSEIL MUNICIPAL Le PLU est arrêté

Vous perdez 2h sur les règles de Lancement de la concertation avec la **POPULATION**



Vous vous rendez compte qu'il vaut mieux rester au RNU Retournez à la case DÉPART

Signature du marché

Adhérez à 'ADAUHR et passez en direct Rejouez

28 DEUXIÈME RÉUNION **PUBLIQUE**

L'opposition s'empare du projet les Personnes Retournez **Publiques** case 25

Choix du **BUREAU D'ÉTUDES**

Vous prenez l'ADAUHR évidemment

Réception des **RÉPONSES** des offres des d'études

Définition incomplète des objectifs de prescription

Pas de réponse à l'appel d'offre des bureaux d'études? Retentez votre chance, rejouez

RÉACTIVITÉ ET ADAPTATION

Le droit français est complexe et bavard. Les différents codes ne cessent de prendre de l'épaisseur. C'est particulièrement vrai pour le code de l'urbanisme qui est passé de 1400 articles à plus de 2 200 depuis la loi SRU de l'an 2000.

Les textes et les attentes des Personnes Publiques Associées -PPA évoluent bien plus vite que les territoires et leurs documents de planification.

Dans ce contexte d'inflation législative, l'Adauhr et ses équipes valorisent leurs expériences et mobilisent leurs agents pour apporter des réponses réactives et adaptées aux besoins des collectivités.

Nombre d'articles du code de l'urbanisme 2400 2200 2000 1800

1600 1400 1200

2011

2014

2008

2002

2005

2017 Source: legifrance.gouv.fr

2019







OAP « TRAME VERTE ET BLEUE ET PAYSAGE NATUREL » DANS UN PLUI

PLUi de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin approuvé le 23 décembre 2019

Rappel du contexte réglementaire :

Instaurées dans le droit français par les lois Grenelle, la « trame verte » et la « trame bleue » ont pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines et notamment agricoles, en milieu rural (article L371-1 du Code de l'environnement). Les documents d'urbanisme (SCoT, PLU, PLUi) constituent des outils importants pour la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue d'un territoire.

Retrouvez nos études Urbanisme 2019 ici : www.adauhr.fr/doc/ ra2019/UR2019.pdf

Dans le PLUi du Centre Haut-Rhin, cette thématique fait l'objet d'une OAP « Trame verte et bleue et paysage naturel »

Cette Orientation d'Aménagement et de Programmation permet :

- > De compléter et d'enrichir les documents règlementaires qui constituent, après le PADD, le premier niveau de prise en compte (inscription en zone naturelle ou en zone agricole des espaces présentant des sensibilités environnementales)
- > D'établir une approche globale, fonctionnelle et dynamique des écosystèmes en mettant l'accent sur la notion de réseaux
- > De guider le projet sans le figer : selon les thématiques et objectifs, le niveau de précision peut varier laissant place au niveau opérationnel à la prise en compte des contraintes et spécificités (adaptabilité)
- > De constituer un support, un cadre vis-à-vis des politiques sectorielles susceptibles d'être mises en place (mise en œuvre du PLUi)
- > D'induire un rapport de compatibilité envers les autorisations d'urbanisme

Elle s'articule autour de deux orientations phares :

> Orientation A:

Préserver et renforcer les boisements linéaires le long des cours d'eau et assurer le principe de connexion entre les différents milieux naturels (corridors écologiques)

> Orientation B: Valoriser les éléments d'appui de la trame verte et bleue (vergers remarquables, réserve naturelle)

APPULAU CONSEIL DÉPARTEMENTAL 68

L'Adauhr-ATD68 constitue une structure d'appui du Département pour l'assister dans la réflexion d'animation, de coordination et d'information de sa politique de développement cohérent et durable en matière d'urbanisme, d'aménagement et des patrimoines. Nous lui apportons les compétences d'expertise et de conseil, par le biais d'études, de diagnostics et de rapports.

Le Conseil Départemental confie chaque année une cinquantaine de sollicitations à l'Agence, qui relèvent pour l'essentiel de réflexions d'ordre stratégique dans le cadre de grands projets de territoire.

GÉOSERVICES « DONNÉES CADASTRALES »

Le Conseil Départemental du Haut-Rhin, en accord avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP68), a confié à l'Adauhr une mission de :

Guichet « unique » de diffusion des données cadastrales du Haut-Rhin.

Cette mission se décline en plusieurs services autour des données cadastrales

- > La diffusion auprès des ayants droit (communes, EPCI, syndicats mixtes, établissements publics...)
- > L'intégration des données dans la base départementale pour alimenter l'application « cadastre » sous lnfogeo68
- > Le« traitement à façon » des données cadastrales (export sous différents formats, requêtes particulières...)
- > La réalisation de cartographies multithématiques dérivées des données associées
- > Un accompagnement des collectivités pour l'accès, l'usage et le respect des engagements liés

Les données cadastrales se composent :

- > Des données graphiques sous forme de plusieurs couches géographiques (parcelles, sections, bâtiments, etc.)
- > Des données littérales, autrement dit « la matrice cadastrale » (propriétés bâties et non-bâties, propriétaires, etc.)

La diffusion nécessite un traitement des données préalable, afin de les découper par entités (communes, EPCI, syndicat ou tout autre regroupement pouvant être défini...).

Elle impose également d'assurer un suivi administratif afin de garantir l'accès aux seuls ayants droit par leurs engagements, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).





CMS/cadastre



ADHÉRENTS 2019

Les Assemblées Générales (ordinaire et extraordinaire) de l'Adauhr-ATD 68 se sont tenues le 18 Iuin 2019.

L'Agence se compose de 267 collectivités

Tarifs annuels d'adhésion 2019

COMMUNES URBAINES

< à 10 000 habitants : 1 000 € > à 10 000 habitants : 2 000 €

EPCI URBAINS

< à 30 000 habitants : 2 000 € > à 30 000 habitants : 4 000 €

COMMUNES RURALES

< à 1 500 habitants : 250 € > à 1 500 habitants : 500 €

EPCI RURAUX 1 000 €





QUALIFICATIONS

En 2019, l'Agence a obtenu le renouvellement de ses qualifications auprès de l'Organisme de Qualification de l'Ingénierie OPQIBI:

0103 AMO technique • 0201 Programmation générale • 0202 Programmation détaillée 2201 Évaluation des coûts en amont de la programmation

L'Adauhr est le seul organisme à détenir ces 4 qualifications dans le Grand Est. Elles attestent de notre capacité à réaliser des prestations à l'entière satisfaction de nos clients.

CHIFFRES CLÉS

92M€

de travaux d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'organisation et le suivi de + de 70 procédures.



- Zone urbaine (U):
- Zone d'extension ou de réserve foncière (AU)
- Zone agricole (A) 12 616 ha
- Zone naturelle (N) 12 415 ha

Procédures d'urbanisme en cours en 2019, ce qui représente

115 communes et 238 076 hab.



Utilisateurs connectés sur le site Internet de l'ADAUHR-ATD68 en 2019. 8 283 pages vues.

13_{PLU}

procédures ou révisions POS en PLU, (dont 1 PLUi de 9 communes) approuvées en 2019

soit environ 29455 ha couverts par des prescriptions réglementaires d'urbanisme. La part urbaine représente 13.5 % de la superficie totale cumulée de ces 13 territoires (21 communes) et

la part d'extension envisagée, y compris à long terme représente près de 1,5 %.



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

en 2019

Président de l'Adauhr-ATD68

Michel HABIG



Collège des Communes Rurales Vice-Président

Guy JACQUEY

Bernard GERBER Catherine TROENDLE Vincent STRICH Pascal TURRI



Collège des Communes Urbaines

Vice-Président

Marc JUNG

Claude ABEL

Collège du Conseil Départemental Vice-Président **Pierre BIHL**

Max DELMOND - Alain GRAPPE Bernadette GROFF - Michel HABIG Lara MILLION - Monique MARTIN Betty MULLER - Lucien MULLER Marc MUNCK - Pascale SCHMIDIGER Frie STRALIMANN

Eric STRAUMANN Marie-France VALLAT



Vice-Président **Gérard HUG**

Gérard HUC



Assemblées Générales de l'Adauhr-ATD68 mardi 18 juin 2019 à Ensisheim

Les assemblées générales ordinaire et extraordinaire de l'Adauhr se sont tenues le 18 Juin 2019 à Ensisheim, sous la présidence de Michel HABIG, Président de l'Adauhr, Conseiller Départemental et Maire d'Ensisheim.

Devant un auditoire de plus de cent adhérents, le président, entouré du Conseil d'Administration, a présenté le rapport d'activités 2018 de l'Agence ainsi que la politique générale de l'ATD et le budget pour les 3 années à venir. Parmi les points à l'ordre du jour, figuraient également :

L'installation d'un nouvel adhérent dans le collège « communes urbaines » : l'Agence totalise ainsi, à ce jour,
 267 membres.

- > La désignation de membres du Conseil d'Administration élus dans le collège «communes urbaines»,
- > L'assemblée générale ordinaire a été suivie d'une assemblée générale extraordinaire, visant à offrir aux syndicats intercommunaux et aux syndicats mixtes fermés la possibilité d'adhérer à l'Agence, et permettant la désignation de suppléants.

Une intervention sur le thème « une approche pragmatique et raisonnée des diagnostics thermiques », animée par Jean-Baptiste COMPIN, cogérant du bureau d'études IMAEE, spécialisé dans les problématiques énergétiques et environnementales des projets, autour du retour d'expérience du diagnostic thermique mené à l'Adauhr sous un angle adapté aux besoins.



JUIN 2019



HUMAINES

EFFECTIFS

Au 31 décembre 2019, les effectifs de l'Adauhr-ATD68 s'établissent à

40

agents représentant 37,26 postes en équivalent temps plein,

Philippe Neubrand Urbaniste

32

agents relevant de la filière technique 8

agents relevant de la filière administrative

agent mis à disposition par le Centre de Gestion 68 de la FPT.

4

stagiaires en cursus universitaire (3 « Master » et 1 « Licence »)



Pierre Wunsch Directeur adjoint - Urbaniste Responsable põle Urbanisme

Raymond Prat Urbaniste

Alain Jaillet Urbaniste





PÔLE CONSTRUCTION/CAPC

DIRECTION

PÔLE URBANISME

Christine Weissbart Urbaniste Christelle Stabile Urbaniste Frédérique Rault Urbaniste

Carlo Rolli Urbaniste

Audrey Chamard Urbaniste

Nadine Nègre Urbaniste

Jérôme Hohl Urbaniste

Thierry Fischer Expert Patrimoine ancien

Jean-Marie Dubois Architecte ENSAIS

Véronique Boehly Architecte DPLG

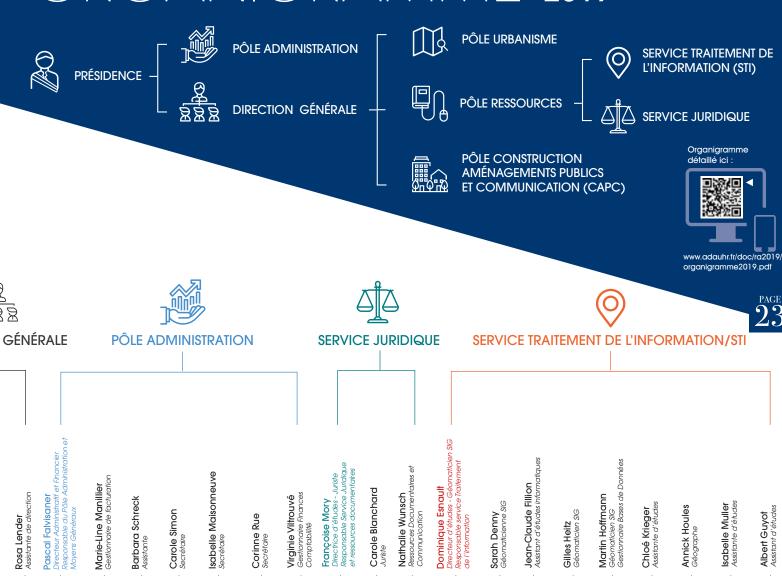
Thierry Schreck Infographiste

Luc Jaeger Architecte ENSAIS





DRGANIGRAMME 2019



Albert Guyot Assistant d'études

Isabelle Muller Assistante d'études

DESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

SECTIONS DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chap./	Libellé	Réalisation	Réalisation		Réalisation	%
art.		2019	2018	2019/2018	2017	2018/2017
011	Charges à caractère général + Chapitre 65	326 794,28	549 626,73	-40,54%	397 953,26	38,11%
	Dont Impôts, Taxes & Versements assimilés (Cf. Ch. 63)	26 828,00	249 212,00	-89,23%	97 184,00	156,43%
012	Charges de personnel (hors rembts CPAM -Cf. Chap. 13 ci-dessous)	2 489 389,72	2 461 508,07	1,13%	2 510 160,62	-1,94%
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	
67	Charges exceptionnelles	6 011,50	0,00		0,00	
68	Dotations aux Provisions	72 447,99	81 015,93	-10,58%	73 872,27	9,67%
TOTAL DES OPERATIONS REELLES		2 894 643,49	3 092 150,73	-6,39%	2 981 986,15	3,69%
Ratio Dépenses Personnel/ Dép. fonct. Totales		86,00%	79,61%		84,18%	
Ratio Dépenses Personnel + Charges Financières/ Dép. fonct. Totales		86,00%	79,61%		84,18%	

RECETTES

Chap./ art.	Libellé	Réalisation 2019	Réalisation 2018	% 2019/2018	Réalisation 2017	% 2018/2017
013	Atténuation de Charges (Rembts CPAM,)	880,69	3 179,77	-72,30%	13 853,72	-77,05%
70	Produits des services	1 263 211,81	1 233 143,54	2,44%	1 349 156,95	-8,60%
74	Dotations, subventions	1 589 500,00	1 588 250,00	0,08%	1 581 250,00	0,44%
75	Autres Produits de gestion courante	55 848,53	53 097,50	5,18%	21 698,98	144,70%
76	Produits Financiers	0,00	0,00		0,00	_
77	Produits exceptionnels	99 848,89	0,00		7 385,28	-100,00%
	TOTAL DES OPERATIONS REELLES	3 009 289,92	2877670,81	4,57%	2 973 344,93	-3,22%
	Résultat section Fonct.	114 646,43	-214 479,92		-8 641,22	

SECTIONS D'INVESTISSEMENT

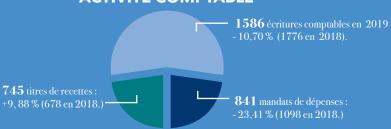
DÉPENSES

Chap./ art.	Libellé	Réalisation 2019	Réalisation 2018	% 2019/2018	Réalisation 2017	% 2018/2017
13	Subv. d'équipement	0,00	0,00	-	0,00	-
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00		0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	3 385,50		13 753,25	-75,38%
21	Immobilisations corporelles	1 225,60	19 382,79	-93,68%	29 646,39	-34,62%
	TOTAL DES OPERATIONS REELLES	1 225,60	22 768,29	-94,62%	43 399,64	-47,54%

RECETTES

Chap./ art.	Libellé	Réalisation 2019	Réalisation 2018	% 2019/2018	Réalisation 2017	% 2018/2017
1068	Excédents de Fonctionnement Capitalisés	0,00	0,00		0,00	
19	Différence sur réalisations d'immobilisations	0,00	0,00		0,00	
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00		0,00	
28	Amortissements des Immobilisations	72 447,99	81 015,93	-10,58%	73 872,27	9,67%
	TOTAL DES OPERATIONS REELLES	72 447,99	81 015,93	-10,58%	73 872,27	9,67%
	Résultat section Invest.	71 222,39	58 247,64		30 472,63	
	RESULTAT CUMULE	185 868,82	-156 232,28	218,97%	21 831,41	-815,63%

ACTIVITÉ COMPTABLE



COMMANDE PUBLIQUE



30 marchés passés selon des procédures non formalisées (MAPA, sans formalités, accord cadre): travaux, maintenance et entretien des locaux, véhicules de service, équipements mobiliers et matériel, assurance, copieurs, licences informatiques, formation.

J'ADAUHR!

TEMPS FORTS

30 SEPTEMBRE 2019 -



Participation à la manifestation « ça Turbine dans le Haut-Rhin » : CD 68 - Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie (DEVI)

Le programme de la 2^{nde} édition de cet ensemble d'événements incluait un colloque à l'Écomusée d'Ungersheim sous l'intitulé « B'HAUT-RHIN, patrimoine et paysage en r'évolution? ». L'Adauhr est intervenu au sein d'une table ronde ayant pour thème « Fin du colombage, fin du monde? » et a présenté les outils réglementaires et documentaires que les collectivités peuvent mettre en œuvre dans leurs documents d'urbanisme, notamment par le biais des articles L151-19 et R151-41 du code de l'urbanisme.

BIENVENUE À BAUR

TEMPS FORTS

15 NOVEMBRE 2019-

Journée d'études

« HABITER ET VIEILLIR, une approche au prisme de l'architecture »

Interventions et débats d'architectes, de chercheurs, d'élus, d'acteurs du territoire et de représentants d'usagers autour du rôle de l'architecture dans l'adaptation de la société au vieillissement, organisée par l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Strasbourg et le Conseil Départemental du Haut-Rhin en partenariat avec l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy et de l'Adauhr-ATD68 :

Temps 1: un environnement favorable aux seniors

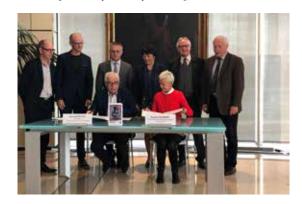
> La nécessité d'une approche transversale

Temps 2 : quelle offre face aux attentes des seniors

> Une offre intermédiaire qui gagne à être mieux connue

Temps 3: adapter son chez soi

> Anticiper et accepter d'adapter son logement



INVESTISSEMENTS ET ACTIONS SOCIALES EN FAVEUR DU PERSONNEL



Panier Bio



Plantation d'arbres



Supression du plastique

20804€

Participation patronale (3,50 €/titres) aux titres restaurant représentant 6 000 tickets délivrés aux agents et stagiaires. 51550€

Part patronale des cotisations de prévoyance et de complémentaire de frais de santé.



Mesure en faveur des économies d'énergie et recyclage interne



Garage à vélo sécurisé



Amicale du

3150€

Prise en charge de 50 % des abonnements de transport en commun de 7 agents et stagiaires dispositif mis en place en 2009) 9820€

Subvention versée à l'Amicale du Personnel pour les actions en faveur des agents de l'Adauhr et de leurs familles.



ET POURQUOI PAS

Entre densité et maintien d'îlots de nature dans nos villes, quel modèle envisager pour demain ?

Il y a encore peu de temps, quelques jours à peine, toutes les stratégies urbaines et architecturales s'orientaient vers la création de quartiers denses, de tours d'habitation écologiques avec comme crédo la résorption des « dents creuses » dans les espaces urbains. La littérature fleurissait de nouvelles expressions, parfois romantiques, souvent évocatrices. La densité était devenue vertueuse, qualitative et en tout état de cause toujours indispensable. Quelques voix se faisaient déjà entendre de-ci de-là prenant pour prétexte les étés de plus en plus chauds, devenus insupportables en ville, pour réinterroger ce nouveau dogme. Le confinement vécu ces derniers mois nous a tous frappés de stupeur, mais les urbains avec encore davantage d'acuité. Ces images de logements sans espaces extérieurs, d'aménagements urbains minéraux et de cités résidentielles densifiées à l'extrême sont venues nous rappeler qu'il faut faire preuve de mesure en toute chose.

Comment concilier préservation de l'environnement et de l'homme?

Le confinement, tout autant que le dérèglement climatique, nous obligent à repenser nos façons de concevoir nos bâtiments et nos villes. Il faut désormais imaginer des lieux où les gens ont envie de vivre, tout en conciliant le maintien de nos espaces naturels et agricoles y compris en ville. La règlementation thermique nous pousse à réduire les ouvrants et à éviter les ponts thermiques. La préservation des ressources foncières nous conduit à privilégier la verticité en réduisant les espaces privatifs ou communs extérieurs. La ville de demain doit trouver une nouvelle voie et ne pas se laisser dicter ses formes et sa fonctionnalité par un empilement réglementaire issu de lois peinant à dialoguer entre elles.

Réinventer l'urbanisme de demain ou s'inspirer du passé?

Plutôt que chercher de nouveaux concepts et surfer sur l'air du temps ne faudrait-il pas s'inspirer de formes urbaines et architecturales ayant fait leurs preuves ? Ne pourrions-nous pas trouver des réponses locales dans nos villes et nos villages plutôt que de suivre l'ère du temps ?



